



VELOROUTE / VOIE VERTE V.6

ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN PLACE DE SERVITUDES DE VISIBILITE

Par arrêté du 8 novembre 2018, la Présidente du Conseil départemental du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'aménagement de la véloroute/voie verte V. 6 en presqu'île de Crozon, communes de Camaret-sur-Mer, Crozon et Telgruc-sur-Mer.

Cette enquête se tiendra du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019.

Cette enquête comprend notamment un volet consacré à l'instauration de servitudes de visibilité afin de sécuriser la traversée de la voie cyclable avec la route départementale.

Cette procédure est régie par les articles L.114-1 et suivants du Code de la voirie routière, qui prévoient notamment que les propriétaires concernés peuvent éventuellement bénéficier d'une indemnité compensatrice, suite à l'instauration de cette servitude.

En conséquence,

Les propriétaires des parcelles

AV 24, AV 25 et AV 26

situées au lieu-dit « Le Fret » en Crozon

sont priés de se faire connaître auprès du Conseil départemental du Finistère, à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Finistère
32 boulevard Dupleix
CS 29029
29196 Quimper cedex**